

Un Bill grossoyé, pour parvenir plus efficacement à établir des Ecoles dans les Paroisses de Campagne de cette Province, pour y enseigner les premiers Elémens de l'Education, a été lu pour la troisième fois.

Mr. *Taschereau* a proposé, secondé par Mr. *Bernier*, Que le Proviso grossoyé marqué A, maintenant offert, pour fixer les Honoraires des Protonotaires des Cours du Banc du Roi, pour les Procédures tenues dans lesdites Cours, en conformité à ce Bill, fasse partie du Bill, et suive la Neuvième Clause d'icelui.

Et ledit Proviso grossoyé étant lu trois fois, et la Question étant mise sur icelui, il a été accordé par la Chambre.

ORDONNE', Que ledit Proviso grossoyé fasse partie du Bill, et suive la Neuvième Clause d'icelui.

Mr. *Taschereau* a proposé, secondé par Mr. *Huot*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, " Acte pour parvenir plus efficacement à établir des Ecoles dans les Campagnes de cette Province, pour y enseigner les premiers Elémens de l'Education."

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les Noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit, savoir :

Pour

Messieurs *Blouin, Malbauf, Meunier, Michel Caron, Bellet, François Caron, J. B. Bedard, Fortin, E. F. Roi, Amiot, Lee, Borgia, Bourdages, Papineau, Dénéchau, Bruneau, Taschereau, Blanchet, Joseph Bedard, Huot et Bernier.*

Contre.

Messieurs *Stuart, Mure et Bell.*

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

RESOLU, en conséquence.

R 2

OR.